

**FICHE DE POSTE DU DIRECTEUR REGIONAL UNSS – ACADEMIE DE POITIERS**  
**Conseiller technique du recteur pour le sport scolaire**

Conformément au décret n° 2014-460 du 7 mai 2014,  
Vu la note de service n°2014073 du 28 mai 2014,  
Vu le décret n°2015-784 du 29 juin 2015,

Compte tenu des objectifs auxquels répond l'Union Nationale du Sport scolaire :

- Le développement et l'animation de la pratique sportive
- La construction de l'engagement citoyen chez les jeunes,

le cadre régional UNSS, conseiller du recteur pour le sport scolaire, met en œuvre la politique de développement du sport scolaire défini par les instances nationales que sont l'assemblée générale et le conseil d'administration et décrite dans le plan national du développement du sport scolaire (PNDSS) en lien avec les orientations du territoire fixées dans le projet académique.

Sa mission, qu'il effectue en lien avec l'UNSS nationale (partie financière et politique générale) et sous l'autorité du recteur (parties RH et pédagogique) se traduit de la manière suivante :

➔ **Piloter et gérer un service régional**

- Manager une équipe régionale constituée de personnels de droit public et de droit privé : établir l'arborescence des relations et des fonctions de chacun des membres de cette équipe et ce jusqu'au niveau des districts.
- Construire la stratégie de fonctionnement du service, en assurer l'organisation le suivi, les ajustements nécessaires et en faire l'évaluation.
- Mettre en œuvre par délégation de la directrice nationale, les prescriptions de la lettre circulaire N°ADM 002 2018.2019.
- Veiller à l'application du contrat de travail, de la convention d'entreprise (tâches, horaires, congés) et de la fiche de poste pour les personnels de droit privé sous son autorité. Il peut faire connaître à la direction nationale toute proposition d'avancement ou de sanction. Il peut proposer les personnels aux titres honorifiques comme les palmes académiques ...
- Veiller à la sécurité des locaux utilisés et à la communication des protocoles de gestion de crise académiques.

➔ **Impulser et animer le sport scolaire dans l'académie**

- Assurer la communication du sport scolaire auprès de tous les acteurs du rectorat pour faire valoir sa place comme outil au service de l'ensemble des politiques, académiques, ministérielles, voire interministérielles.
- Concevoir et mettre en œuvre le Plan Académique de Développement du Sport Scolaire (PADSS) en lien avec le projet académique.
- Assurer une communication régulière avec les IA IPR pour renforcer la place de l'AS comme prolongement de l'EPS
- Favoriser les stratégies locales de complémentarités entre les établissements pour garantir une équité de traitement de tous les élèves sur l'offre de pratiques et accompagner le parcours sportif du jeune depuis le cycle 3
- Être le garant de la mise en œuvre de l'ensemble des motifs d'agir du sport scolaire et assurer une variété dans la nature des modalités de pratiques (compétitives, promotionnelles, événementielles) pour toucher tous les publics.
- Préparer pour le recteur les instances régionales prévues dans le cadre des statuts. Une proposition de programme annuel et un bilan d'activités devront être présentés régulièrement.
- Répartir les moyens rectoraux (IMP) à destination des coordonnateurs de districts
- Faire vivre la commission académique des chefs d'établissement pour participer de la dynamique des présidents d'AS
- Préparer la rentrée en anticipant un calendrier et les temps forts de l'année

→ **Définir la stratégie d'accompagnement et de suivi des associations sportives.**

- Développer des outils de suivis des AS en lien avec « l'UNSS en chiffres »
- Faire le lien entre les AS et les représentants du monde fédéral et associatif sur le territoire pour constituer un réseau d'acteurs autour de la pratique sportive et des fonctions de jeunes officiels.
- S'assurer de la représentation de l'UNSS sur les organisations sportives à tous les niveaux dans le territoire académique
- Organiser et animer les commissions mixtes régionales
- Informer au mieux les AS sur toutes les modalités procédures et outils utilisés par la direction nationale dont OPUSS et ce pour les rencontres animations et ou compétitions.
- Être le garant des informations de l'affiliation notamment le type d'établissement, le nombre d'élèves en lien avec le rectorat... (cela engendre le montant du contrat)
- Être le garant des déclarations des sections sportives qui ont un championnat dit excellence
- Concevoir un accompagnement spécifique aux AS en difficulté
- Travailler en lien avec le service académique à la vie scolaire pour la formation des élèves aux fonctions à responsabilités

→ **Organiser et gérer les championnats et rencontres UNSS.**

Le service régional doit mener à bien les différents projets d'organisation des championnats UNSS académiques, nationaux voire internationaux. Pour cela avec son équipe il doit :

- Piloter les commissions mixtes régionales et en assurer les remontées au niveau national.
- Rédiger et diffuser les circulaires académiques de rentrée en lien avec le règlement fédéral et les fiches sport émanant de la direction nationale UNSS.
- Concevoir et mettre en œuvre un calendrier général des championnats d'académie qui s'articule avec ceux des championnats de districts, départementaux, inter académiques et nationaux.
- S'assurer tout au long de l'année de la conformité des équipes engagées dans les différentes rencontres
- Planifier et réserver les installations sportives.
- Établir un plan particulier de mise en sureté (PPMS) qui stipule : les modalités de déclenchement d'alerte et les annuaires de crise, les points de surveillance et les personnes affectées, les modalités de contrôle des allers et venues, la sécurisation des points de rassemblement et les dispositifs de secours pour chaque manifestation et le transmettre aux autorités compétentes en matière de sécurité.
- Contrôler et assurer la diffusion des résultats en renseignant comme il se doit l'outil national de compilation des données. Recueillir les performances et rendre compte des pratiques et pratiquants. Formaliser un bilan régulier des manifestations
- Accompagner les commissions techniques départementales dans les territoires accueillant un championnat de France
- Développer avec le monde sportif des organisations communes d'évènements.

→ **Construire des partenariats utiles**

- Créer les relations nécessaires avec chacun des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, CAVL, CROS...) pour faire du sport scolaire un outil d'ouverture et d'éducation aux choix (multi-activités sportives et de fonctions) accessible à tous les élèves sans distinction aucune.
- Agir, en déclinant les conventions nationales, afin de signer avec les ligues et les comités, les clubs des accords de coopération pour les compétitions et la formation des JO. Activer les passerelles définies par convention
- Valoriser le sport scolaire auprès des responsables des collectivités territoriales, du CROS, des clubs sportifs, ligues et comités régionaux.
- Entretenir des relations constructives avec les services déconcentrés du ministère des sports
- Entretenir des relations constructives avec les fédérations sportives scolaires et universitaires pour participer à la construction du parcours sportif du jeune et garantir la mise en œuvre d'un habitus de pratique sportif à tous les âges de la vie
- Participer à la réussite des actions éducatives développées dans les thématiques transversales soutenues par l'UNSS (citoyenneté, santé, lutte contre les discriminations, développement durable / éco responsabilité

développement de la pratique féminine et de l'accès au sport au plus grand nombre et en particulier pour les élèves en situation de handicap...)

- Représenter l'UNSS au comité régional olympique sportif afin de valoriser le sport scolaire en lien avec le comité national olympique et sportif français ainsi que le comité paralympique et sportif français.

→ **Assurer La gestion financière du service :**

- Garantir la sincérité de la comptabilité présentée à l'UNSS nationale qui présente un compte unique. Être le relais de transmission de toutes les pièces comptables dans les plus brefs délais
- Affecter dans le respect des orientations les subventions perçues de la direction nationale, des collectivités, du CNDS et des éventuels partenariats ou mécénats réalisés.
- Construire un prévisionnel budgétaire en liaison avec l'ensemble de l'équipe régionale et présenter un bilan financier au conseil régional de l'UNSS après l'avoir soumis au Recteur, et avoir recueilli l'avis du conseil régional
- Répartir les crédits d'animation et de fonctionnement aux services départementaux

→ **MISSIONS D'EXPERTISE**

- Répondre aux sollicitations de la direction nationale UNSS pour :
  - o L'accompagnement ou l'organisation d'événements nationaux ou internationaux.
  - o Les éléments de mise en œuvre stratégique ou d'évaluation du PNDSS en activant auparavant les liens avec les acteurs territoriaux.
  - o La mise en œuvre du cahier des charges d'événements locaux pour en faire des projets nationaux.

En tant que conseiller du recteur pour le sport scolaire le directeur régional doit être pro actif pour tous les sujets qu'il rencontre. Il a un devoir d'information au niveau local mais également doit être en lien régulier avec la direction nationale dont il est un maillon essentiel. Son rapport d'activité présenté annuellement en conseil régional devra également être transmis à la direction nationale pour rendre compte de l'ensemble des activités des services lors des instances nationales, auprès des ministères avec lesquelles elle passe une convention pluriannuelle d'objectifs (CPS MEN et MS) ou pour toute séquence de contrôle à laquelle elle peut être soumise.

**Conditions de candidature :**

- Cf. note de service du 13-11-2020, <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special10/MENH2030525N.htm>
- Formulaire de candidature annexé à la présente fiche de poste à télécharger et compléter ;
- Joindre un curriculum vitae et toutes pièces attestant des qualifications et des compétences.

Date de prise de poste : **Rentrée scolaire 2021**

Votre contact RH en cas d'interrogation : [ewa.slowik@unss.org](mailto:ewa.slowik@unss.org)

**Modalités de dépôt des candidatures :**

Les candidatures devront être transmises par la voie hiérarchique et en version dématérialisée :

- Au rectorat de l'académie de Poitiers, [emmanuelle.bouyat@ac-poitiers.fr](mailto:emmanuelle.bouyat@ac-poitiers.fr)
- Aux service de la DGRH (B2-2) du MENJS-MESRI, [malaine.erdinger@education.gouv.fr](mailto:malaine.erdinger@education.gouv.fr)
- A la directrice nationale l'UNSS, 13 rue Saint-Lazare – 75009 Paris, [dn@unss.org](mailto:dn@unss.org)

*L'attention des candidats est appelée sur le fait que tout dossier de candidature incomplet, notamment pour ce qui concerne les avis requis, ne pourra être retenu.*